



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le jeudi 5 octobre 2017 — N° 279

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Jacques Chagnon**

QUÉBEC

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Drolet (Jean-Lesage) fait une déclaration afin de souligner la Journée québécoise des centres communautaires de loisir.

M. LeBel (Rimouski) fait une déclaration afin de souligner la Journée mondiale d'action pour le travail décent.

M. Coiteux (Nelligan) fait une déclaration afin de souligner la Semaine de la prévention des incendies.

M. Bonnardel (Granby) fait une déclaration afin de souligner le 50^e anniversaire du centre régional intégré de formation de Granby.

Mme Charbonneau (Mille-Îles) fait une déclaration afin de féliciter les finalistes et les lauréats du prix Ensemble contre l'intimidation.

5 octobre 2017

Mme Ouellet (Vachon) fait une déclaration afin de souligner le travail des organisateurs du Circuit patrimonial du chemin de Chambly.

M. Ouimet (Marquette) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Émile Lacoste pour son engagement envers la communauté de Dorval.

Mme Roy (Montarville) fait une déclaration afin de souligner la traversée du Québec en fauteuil roulant électrique de M. Julien Racicot au profit des lésés médullaires.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 54.1 du Règlement, M. Ouimet (Marquette) fait une déclaration afin de souligner le 125^e anniversaire de la ville de Dorval.

M. Lisée (Rosemont) fait une déclaration afin de souligner le 50^e anniversaire du Club Optimiste Rosemont, Montréal, Québec inc.

À 9 h 52, Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 01.

5 octobre 2017

Moment de recueillement

Présentation de projets de loi

M. Leitão, ministre des Finances, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 141 Loi visant principalement à améliorer l'encadrement du secteur financier, la protection des dépôts d'argent et le régime de fonctionnement des institutions financières

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 141.

M. Barrette, ministre de la Santé et des Services sociaux, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 148 Loi encadrant l'approvisionnement en médicaments génériques par les pharmaciens propriétaires et modifiant diverses dispositions législatives

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 148.

Dépôts de documents

M. Moreau, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et de la Révision permanente des programmes et président du Conseil du trésor, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2016-2017 du Secrétariat du Conseil du trésor;
(Dépôt n° 3634-20171005)

5 octobre 2017

Le rapport annuel 2016-2017 de la Société québécoise des infrastructures.
(Dépôt n° 3635-20171005)

Mme Anglade, ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation, dépose :

Le rapport annuel 2016-2017 du Centre de recherche industrielle du Québec.
(Dépôt n° 3636-20171005)

M. Coiteux, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et ministre de la Sécurité publique, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2016-2017 de la Société d'habitation du Québec;
(Dépôt n° 3637-20171005)

Le rapport annuel de gestion 2016-2017 de la Commission québécoise des libérations conditionnelles.
(Dépôt n° 3638-20171005)

M. Fournier, leader du gouvernement, dépose :

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 31 mai 2017 par M. Khadir (Mercier) concernant l'encadrement de la pratique de l'ostéopathie et la création d'un ordre professionnel des ostéopathes;
(Dépôt n° 3639-20171005)

La réponse du gouvernement aux pétitions déposées le 14 juin 2017 par M. St-Denis (Argenteuil) concernant l'élargissement de l'autoroute 50;
(Dépôt n° 3640-20171005)

5 octobre 2017

La réponse à la question écrite n° 248 concernant le traitement des maladies pulmonaires professionnelles par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail – Dossier de M. Claude A. Truchon, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 13 juin 2017 par M. Gaudreault (Jonquière).

(Dépôt n° 3641-20171005)

Dépôts de rapports de commissions

M. Ouellette (Chomedey), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des institutions qui, le 4 octobre 2017, a procédé à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 139, Loi regroupant l'Office Québec/Wallonie-Bruxelles pour la jeunesse, l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse et l'Office Québec-Monde pour la jeunesse.

(Dépôt n° 3642-20171005)

M. Iracà (Papineau), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des transports et de l'environnement qui, le 4 octobre 2017, a procédé à l'étude du Rapport sur l'immunité de poursuites fondées sur les inconvénients de voisinage et le processus de traitement des plaintes, de la médiation et de l'arbitrage en matière de véhicules hors route.

(Dépôt n° 3643-20171005)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

5 octobre 2017

Votes reportés

L'Assemblée tient le vote reporté, le 4 octobre 2017, sur la motion proposée par M. Jolin-Barrette (Borduas) aux affaires inscrites par les députés de l'opposition.

Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale prenne acte que la Fédération des médecins spécialistes, l'Association des spécialistes en médecine d'urgence, l'Association des médecins psychiatres, l'Association médicale canadienne et l'Association médicale du Québec proposent de fixer à 21 ans l'âge légal pour l'achat de cannabis et de ses dérivés;

QU'elle rappelle l'importance de ne pas banaliser la consommation de cannabis et d'envoyer un message clair quant à ses risques sur la santé et sur le développement des jeunes;

QU'elle propose de fixer à 21 ans l'âge légal pour l'achat de cannabis et de ses dérivés.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 367 en annexe)

Pour : 19 Contre : 88 Abstention : 0

Motions sans préavis

Mme Lavallée (Repentigny), conjointement avec Mme Fournier (Marie-Victorin), Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques), M. Lelièvre (Gaspé), M. Surprenant (Groulx) et Mme Ouellet (Vachon), présente une motion visant la tenue d'une commission parlementaire concernant la prostitution juvénile; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

5 octobre 2017

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Proulx, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, conjointement avec Mme David, ministre responsable de l'Enseignement supérieur, M. Cloutier (Lac-Saint-Jean), M. Bonnardel (Granby), M. Nadeau-Dubois (Gouin), M. Lelièvre (Gaspé), M. Surprenant (Groulx), M. Sklavounos (Laurier-Dorion) et Mme Ouellet (Vachon), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Journée mondiale des enseignants, aujourd'hui le 5 octobre 2017;

QU'elle rende hommage à ces milliers de personnes dévouées qui travaillent au quotidien à l'éducation des élèves québécois, jeunes et adultes, qui jouent un rôle déterminant pour leur réussite éducative;

QU'enfin, elle invite l'ensemble de la population à exprimer sa reconnaissance envers la profession.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

M. Bérubé, leader de l'opposition officielle, conjointement avec M. Spénard (Beauce-Nord), Mme Massé (Sainte-Marie-Saint-Jacques), M. Lelièvre (Gaspé) et M. Surprenant (Groulx), présente une motion concernant l'affaire Mâchurer; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Mme Ouellet (Vachon) présente une motion concernant la nationalisation de la production et de la distribution du cannabis; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

5 octobre 2017

Avis touchant les travaux des commissions

M. Tanguay, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de la culture et de l'éducation, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 144, Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et d'autres dispositions législatives concernant principalement la gratuité des services éducatifs et l'obligation de fréquentation scolaire;
- la Commission de la santé et des services sociaux, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 130, Loi modifiant certaines dispositions relatives à l'organisation clinique et à la gestion des établissements de santé et de services sociaux.

Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, donne les avis suivants :

- la Commission des transports et de l'environnement se réunira en séance de travail afin d'organiser le mandat d'initiative sur l'utilisation sécuritaire des appareils de téléphonie mobiles au volant;
- la Commission des institutions se réunira en séance publique afin de procéder à l'audition du Directeur général des élections du Québec, en vertu de l'article 294.1 du Règlement de l'Assemblée nationale.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, informe l'Assemblée que, le vendredi 20 octobre 2017, M. Caire (La Peltrie) s'adressera à M. Moreau, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et de la Révision permanente des programmes et président du Conseil du trésor, dans le cadre de l'interpellation portant sur le sujet suivant : « La volonté du gouvernement libéral de rendre imputable les sous-ministres et les dirigeants d'organisme quant à l'efficacité de leur administration ».

5 octobre 2017

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 4 octobre 2017, sur la prise en considération du rapport de la Commission des institutions qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 62, Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements religieux dans certains organismes, ainsi que sur les amendements transmis par Mme Maltais (Taschereau).

Le débat terminé, Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, procède à la mise aux voix des amendements.

M. Bérubé, leader de l'opposition officielle, soulève une question de directive concernant la lecture des amendements transmis en vertu de l'article 252 du Règlement avant leur mise aux voix.

À 12 h 25, Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 12 h 48.

5 octobre 2017

Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, rend sa directive sur la question soulevée par M. Bérubé, leader de l'opposition officielle.

DIRECTIVE DE LA PRÉSIDENTE

Conformément à l'article 254 du Règlement, une fois le débat sur la prise en considération du rapport de la commission terminé, les amendements sont mis aux voix successivement de la manière indiquée par le président. De plus, la pratique établie depuis de nombreuses années veut que la mise aux voix des amendements se fasse généralement en bloc, de manière à réduire le nombre de mises aux voix.

Lors d'une réunion des leaders tenue avant le débat sur la prise en considération du rapport de la commission, il a été convenu qu'exceptionnellement, à l'issue du débat, les amendements seraient mis aux voix individuellement. Il n'a cependant pas été décidé de procéder à la lecture des amendements avant leur mise aux voix.

La présidence rappelle que, comme c'est toujours le cas lors de l'étude d'un rapport de commission, les amendements transmis par les députés sont envoyés à tous les groupes parlementaires et aux députés indépendants afin qu'ils puissent en prendre connaissance, ce qui fut fait en l'espèce. Les députés ont donc pu lire les amendements entre le moment de leur envoi et de leur mise aux voix.

La présidence souligne que le Règlement prévoit une procédure différente uniquement dans le cadre de la procédure législative d'exception où le délai de transmission des amendements est beaucoup plus court. À cet égard, l'article 257.7 du Règlement mentionne explicitement que le président donne lecture de chaque amendement avant de le mettre aux voix.

La présidence invite donc les députés à procéder au vote sur les différents amendements.

L'amendement à l'article 4 est mis aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

L'amendement est rejeté par le vote suivant :

(Vote n° **368** en annexe)

Pour: **46** Contre: **58** Abstention: **0**

5 octobre 2017

L'amendement introduisant l'article 4.1 est mis aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

L'amendement est rejeté par le vote suivant :

(Vote n° **369** en annexe)

Pour: **46** Contre: **58** Abstention: **0**

L'amendement à l'article 9 est mis aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

L'amendement est rejeté par le vote suivant :

(Vote n° **370** en annexe)

Pour: **46** Contre: **58** Abstention: **0**

L'amendement à l'article 10 est mis aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

L'amendement est rejeté par le vote suivant :

(Vote n° **371** en annexe)

Pour: **44** Contre: **60** Abstention: **0**

L'amendement à l'article 16 est mis aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

L'amendement est rejeté par le vote suivant :

(Vote n° **372** en annexe)

Pour: **46** Contre: **58** Abstention: **0**

5 octobre 2017

L'amendement au préambule est mis aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

L'amendement est rejeté par le vote suivant :

(Vote n° **373** en annexe)

Pour: **46** Contre: **58** Abstention: **0**

Le rapport est mis aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

Le rapport est adopté par le vote suivant :

(Vote n° **374** en annexe)

Pour : **58** Contre : **46** Abstention : **0**

À 13 h 12, Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

Les travaux reprennent à 15 h 01.

Adoption du principe

M. Moreau, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et de la Révision permanente des programmes et président du Conseil du trésor, propose que le principe du projet de loi n° 135, Loi renforçant la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement, soit maintenant adopté.

5 octobre 2017

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 135 est adopté.

Mme Vien, leader adjointe du gouvernement, propose que le projet de loi n° 135 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des finances publiques.

La motion est adoptée.

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des institutions qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 133, Loi obligeant le port de l'uniforme par les policiers et les constables spéciaux dans l'exercice de leurs fonctions.

Le débat terminé, le rapport est adopté.

Mme Vien, leader adjointe du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au mardi 17 octobre 2017, à 13 h 40.

La motion est adoptée.

À 17 h 04, M. Ouimet, premier vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mardi 17 octobre 2017, à 13 h 40.

5 octobre 2017

SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le jeudi 5 octobre 2017, à 13 h 25, au cabinet du lieutenant-gouverneur, en présence de Mme Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie, de Mme Tremblay (Chauveau), les représentantes du premier ministre, et de M. Arsenault, directeur général des affaires parlementaires et représentant du secrétaire général, il a plu à l'honorable J. Michel Doyon, lieutenant-gouverneur du Québec, de sanctionner le projet de loi suivant :

n° 99 Loi modifiant la Loi sur la protection de la jeunesse et d'autres dispositions

Le Président

JACQUES CHAGNON

5 octobre 2017

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Jolin-Barrette (Borduas) :

(Vote n° 367)

POUR - 19

Bonnardel (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Picard (CAQ)	Soucy (CAQ)
Charette (CAQ)	Legault (CAQ)	Roberge (CAQ)	Spénard (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Lemay (CAQ)	Roy (CAQ)	Surprenant (IND)
Jolin-Barrette (CAQ)	Martel (CAQ)	(Montarville)	
Laframboise (CAQ)	Paradis (CAQ)	Samson (CAQ)	
Lavallée (CAQ)	(Lévis)	Schneeberger (CAQ)	

CONTRE - 88

Anglade (PLQ)	David (PLQ)	LeBel (PQ)	Reid (PLQ)
Arcand (PLQ)	de Santis (PLQ)	Leclair (PQ)	Richard (PQ)
Auger (PLQ)	Drolet (PLQ)	Léger (PQ)	Rochon (PQ)
Barrette (PLQ)	Fortin (PLQ)	Leitão (PLQ)	Rotiroti (PLQ)
Bergeron (PQ)	(Pontiac)	Lessard (PLQ)	Rousselle (PLQ)
Bernier (PLQ)	Fortin (PLQ)	Lisée (PQ)	Roy (PQ)
Bérubé (PQ)	(Sherbrooke)	Maltais (PQ)	(Bonaventure)
Billette (PLQ)	Fournier (PLQ)	Marceau (PQ)	Sauvé (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	(Saint-Laurent)	Massé (IND)	Simard (PLQ)
Blais (PLQ)	Fournier (PQ)	Matte (PLQ)	(Dubuc)
Blanchette (PLQ)	(Marie-Victorin)	Melançon (PLQ)	St-Denis (PLQ)
Bolduc (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Merlini (PLQ)	St-Pierre (PLQ)
Boucher (PLQ)	(Jonquière)	Montpetit (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Boulet (PLQ)	Giguère (PLQ)	Moreau (PLQ)	Thériault (PLQ)
Bourcier (PQ)	Girard (PLQ)	Morin (PLQ)	Therrien (PQ)
Bourgeois (PLQ)	Habel (PLQ)	Nadeau-Dubois (IND)	Traversy (PQ)
Busque (PLQ)	Hardy (PLQ)	Ouellet (IND)	Tremblay (PLQ)
Carrière (PLQ)	Heurtel (PLQ)	(Vachon)	Turcotte (PQ)
Charbonneau (PLQ)	Hivon (PQ)	Ouellet (PQ)	Vallée (PLQ)
Charlebois (PLQ)	Huot (PLQ)	(René-Lévesque)	Vallières (PLQ)
Chevarie (PLQ)	Iracà (PLQ)	Ouellette (PLQ)	Vien (PLQ)
Cloutier (PQ)	Jean (PQ)	Plante (PLQ)	Weil (PLQ)
Coiteux (PLQ)	Kelley (PLQ)	Poëti (PLQ)	
Couillard (PLQ)	Kotto (PQ)	Poirier (PQ)	
D'Amour (PLQ)	Lamarre (PQ)	Proulx (PLQ)	

5 octobre 2017

Sur l'amendement à l'article 4 :

(Vote n° 368)

POUR - 46

Bergeron (PQ)	Jean (PQ)	Maltais (PQ)	Rochon (PQ)
Bérubé (PQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Marceau (PQ)	Roy (PQ)
Bonnardel (CAQ)	Kotto (PQ)	Martel (CAQ)	(Bonaventure)
Bourcier (PQ)	Laframboise (CAQ)	Massé (IND)	Roy (CAQ)
Caire (CAQ)	Lamarre (PQ)	Nadeau-Dubois (IND)	(Montarville)
Charette (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Ouellet (PQ)	Samson (CAQ)
Cloutier (PQ)	Lavallée (CAQ)	(René-Lévesque)	Schneeberger (CAQ)
D'Amours (CAQ)	LeBel (PQ)	Ouellet (IND)	Soucy (CAQ)
Fournier (PQ)	Lefebvre (CAQ)	(Vachon)	Spénard (CAQ)
(Marie-Victorin)	Legault (CAQ)	Picard (CAQ)	Surprenant (IND)
Gaudreault (PQ)	Léger (PQ)	Poirier (PQ)	Therrien (PQ)
(Jonquière)	Lemay (CAQ)	Richard (PQ)	Traversy (PQ)
Hivon (PQ)	Lisée (PQ)	Roberge (CAQ)	Turcotte (PQ)

CONTRE - 58

Arcand (PLQ)	Chevarie (PLQ)	Huot (PLQ)	Rotiroti (PLQ)
Auger (PLQ)	Coiteux (PLQ)	Iracà (PLQ)	Rousselle (PLQ)
Barrette (PLQ)	Couillard (PLQ)	Kelley (PLQ)	Sauvé (PLQ)
Bernier (PLQ)	D'Amour (PLQ)	Leitão (PLQ)	Simard (PLQ)
Billette (PLQ)	David (PLQ)	Lessard (PLQ)	(Dubuc)
Birnbaum (PLQ)	de Santis (PLQ)	Matte (PLQ)	St-Denis (PLQ)
Blais (PLQ)	Drolet (PLQ)	Melançon (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Blanchette (PLQ)	Fortin (PLQ)	Merlini (PLQ)	Thériault (PLQ)
Bolduc (PLQ)	(Pontiac)	Montpetit (PLQ)	Tremblay (PLQ)
Boucher (PLQ)	Fournier (PLQ)	Moreau (PLQ)	Vallée (PLQ)
Boulet (PLQ)	(Saint-Laurent)	Morin (PLQ)	Vallières (PLQ)
Bourgeois (PLQ)	Giguère (PLQ)	Ouellette (PLQ)	Vien (PLQ)
Busque (PLQ)	Girard (PLQ)	Plante (PLQ)	Weil (PLQ)
Carrière (PLQ)	Habel (PLQ)	Poëti (PLQ)	
Charbonneau (PLQ)	Hardy (PLQ)	Proulx (PLQ)	
Charlebois (PLQ)	Heurtel (PLQ)	Reid (PLQ)	

5 octobre 2017

Sur l'amendement introduisant l'article 4.1 :

(Vote n° 369)

POUR - 46

Bergeron (PQ)	Jean (PQ)	Maltais (PQ)	Rochon (PQ)
Bérubé (PQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Marceau (PQ)	Roy (PQ)
Bonnardel (CAQ)	Kotto (PQ)	Martel (CAQ)	(Bonaventure)
Bourcier (PQ)	Laframboise (CAQ)	Massé (IND)	Roy (CAQ)
Caire (CAQ)	Lamarre (PQ)	Nadeau-Dubois (IND)	(Montarville)
Charette (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Ouellet (PQ)	Samson (CAQ)
Cloutier (PQ)	Lavallée (CAQ)	(René-Lévesque)	Schneeberger (CAQ)
D'Amours (CAQ)	LeBel (PQ)	Ouellet (IND)	Soucy (CAQ)
Fournier (PQ)	Lefebvre (CAQ)	(Vachon)	Spénard (CAQ)
(Marie-Victorin)	Legault (CAQ)	Picard (CAQ)	Surprenant (IND)
Gaudreault (PQ)	Léger (PQ)	Poirier (PQ)	Therrien (PQ)
(Jonquière)	Lemay (CAQ)	Richard (PQ)	Traversy (PQ)
Hivon (PQ)	Lisée (PQ)	Roberge (CAQ)	Turcotte (PQ)

CONTRE - 58

Arcand (PLQ)	Chevarie (PLQ)	Huot (PLQ)	Rotiroti (PLQ)
Auger (PLQ)	Coiteux (PLQ)	Iracà (PLQ)	Rousselle (PLQ)
Barrette (PLQ)	Couillard (PLQ)	Kelley (PLQ)	Sauvé (PLQ)
Bernier (PLQ)	D'Amour (PLQ)	Leitão (PLQ)	Simard (PLQ)
Billette (PLQ)	David (PLQ)	Lessard (PLQ)	(Dubuc)
Birnbaum (PLQ)	de Santis (PLQ)	Matte (PLQ)	St-Denis (PLQ)
Blais (PLQ)	Drolet (PLQ)	Melançon (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Blanchette (PLQ)	Fortin (PLQ)	Merlini (PLQ)	Thériault (PLQ)
Bolduc (PLQ)	(Pontiac)	Montpetit (PLQ)	Tremblay (PLQ)
Boucher (PLQ)	Fournier (PLQ)	Moreau (PLQ)	Vallée (PLQ)
Boulet (PLQ)	(Saint-Laurent)	Morin (PLQ)	Vallières (PLQ)
Bourgeois (PLQ)	Giguère (PLQ)	Ouellette (PLQ)	Vien (PLQ)
Busque (PLQ)	Girard (PLQ)	Plante (PLQ)	Weil (PLQ)
Carrière (PLQ)	Habel (PLQ)	Poëti (PLQ)	
Charbonneau (PLQ)	Hardy (PLQ)	Proulx (PLQ)	
Charlebois (PLQ)	Heurtel (PLQ)	Reid (PLQ)	

5 octobre 2017

Sur l'amendement à l'article 9 :

(Vote n° 370)

POUR - 46

Bergeron (PQ)	Jean (PQ)	Maltais (PQ)	Rochon (PQ)
Bérubé (PQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Marceau (PQ)	Roy (PQ)
Bonnardel (CAQ)	Kotto (PQ)	Martel (CAQ)	(Bonaventure)
Bourcier (PQ)	Laframboise (CAQ)	Massé (IND)	Roy (CAQ)
Caire (CAQ)	Lamarre (PQ)	Nadeau-Dubois (IND)	(Montarville)
Charette (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Ouellet (PQ)	Samson (CAQ)
Cloutier (PQ)	Lavallée (CAQ)	(René-Lévesque)	Schneeberger (CAQ)
D'Amours (CAQ)	LeBel (PQ)	Ouellet (IND)	Soucy (CAQ)
Fournier (PQ)	Lefebvre (CAQ)	(Vachon)	Spénard (CAQ)
(Marie-Victorin)	Legault (CAQ)	Picard (CAQ)	Surprenant (IND)
Gaudreault (PQ)	Léger (PQ)	Poirier (PQ)	Therrien (PQ)
(Jonquière)	Lemay (CAQ)	Richard (PQ)	Traversy (PQ)
Hivon (PQ)	Lisée (PQ)	Roberge (CAQ)	Turcotte (PQ)

CONTRE - 58

Arcand (PLQ)	Chevarie (PLQ)	Huot (PLQ)	Rotiroti (PLQ)
Auger (PLQ)	Coiteux (PLQ)	Iracà (PLQ)	Rousselle (PLQ)
Barrette (PLQ)	Couillard (PLQ)	Kelley (PLQ)	Sauvé (PLQ)
Bernier (PLQ)	D'Amour (PLQ)	Leitão (PLQ)	Simard (PLQ)
Billette (PLQ)	David (PLQ)	Lessard (PLQ)	(Dubuc)
Birnbaum (PLQ)	de Santis (PLQ)	Matte (PLQ)	St-Denis (PLQ)
Blais (PLQ)	Drolet (PLQ)	Melançon (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Blanchette (PLQ)	Fortin (PLQ)	Merlini (PLQ)	Thériault (PLQ)
Bolduc (PLQ)	(Pontiac)	Montpetit (PLQ)	Tremblay (PLQ)
Boucher (PLQ)	Fournier (PLQ)	Moreau (PLQ)	Vallée (PLQ)
Boulet (PLQ)	(Saint-Laurent)	Morin (PLQ)	Vallières (PLQ)
Bourgeois (PLQ)	Giguère (PLQ)	Ouellette (PLQ)	Vien (PLQ)
Busque (PLQ)	Girard (PLQ)	Plante (PLQ)	Weil (PLQ)
Carrière (PLQ)	Habel (PLQ)	Poëti (PLQ)	
Charbonneau (PLQ)	Hardy (PLQ)	Proulx (PLQ)	
Charlebois (PLQ)	Heurtel (PLQ)	Reid (PLQ)	

5 octobre 2017

Sur l'amendement à l'article 10 :

(Vote n° 371)

POUR - 44

Bergeron (PQ)	Jean (PQ)	Maltais (PQ)	Roy (CAQ)
Bérubé (PQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Marceau (PQ)	(Montarville)
Bonnardel (CAQ)	Kotto (PQ)	Martel (CAQ)	Samson (CAQ)
Bourcier (PQ)	Laframboise (CAQ)	Ouellet (PQ)	Schneeberger (CAQ)
Caire (CAQ)	Lamarre (PQ)	(René-Lévesque)	Soucy (CAQ)
Charette (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Ouellet (IND)	Spénard (CAQ)
Cloutier (PQ)	Lavallée (CAQ)	(Vachon)	Surprenant (IND)
D'Amours (CAQ)	LeBel (PQ)	Picard (CAQ)	Therrien (PQ)
Fournier (PQ)	Lefebvre (CAQ)	Poirier (PQ)	Traversy (PQ)
(Marie-Victorin)	Legault (CAQ)	Richard (PQ)	Turcotte (PQ)
Gaudreault (PQ)	Léger (PQ)	Roberge (CAQ)	
(Jonquière)	Lemay (CAQ)	Rochon (PQ)	
Hivon (PQ)	Lisée (PQ)	Roy (PQ)	
		(Bonaventure)	

CONTRE - 60

Arcand (PLQ)	Coiteux (PLQ)	Kelley (PLQ)	Rousselle (PLQ)
Auger (PLQ)	Couillard (PLQ)	Leitão (PLQ)	Sauvé (PLQ)
Barrette (PLQ)	D'Amour (PLQ)	Lessard (PLQ)	Simard (PLQ)
Bernier (PLQ)	David (PLQ)	Massé (IND)	(Dubuc)
Billette (PLQ)	de Santis (PLQ)	Matte (PLQ)	St-Denis (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Drolet (PLQ)	Melançon (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Blais (PLQ)	Fortin (PLQ)	Merlini (PLQ)	Thériault (PLQ)
Blanchette (PLQ)	(Pontiac)	Montpetit (PLQ)	Tremblay (PLQ)
Bolduc (PLQ)	Fournier (PLQ)	Moreau (PLQ)	Vallée (PLQ)
Boucher (PLQ)	(Saint-Laurent)	Morin (PLQ)	Vallières (PLQ)
Boulet (PLQ)	Giguère (PLQ)	Nadeau-Dubois (IND)	Vien (PLQ)
Bourgeois (PLQ)	Girard (PLQ)	Ouellette (PLQ)	Weil (PLQ)
Busque (PLQ)	Habel (PLQ)	Plante (PLQ)	
Carrière (PLQ)	Hardy (PLQ)	Poëti (PLQ)	
Charbonneau (PLQ)	Heurtel (PLQ)	Proulx (PLQ)	
Charlebois (PLQ)	Huot (PLQ)	Reid (PLQ)	
Chevarie (PLQ)	Iracà (PLQ)	Rotiroti (PLQ)	

5 octobre 2017

Sur l'amendement à l'article 16 :

(Vote n° 372)

POUR - 46

Bergeron (PQ)	Jean (PQ)	Maltais (PQ)	Rochon (PQ)
Bérubé (PQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Marceau (PQ)	Roy (PQ)
Bonnardel (CAQ)	Kotto (PQ)	Martel (CAQ)	(Bonaventure)
Bourcier (PQ)	Laframboise (CAQ)	Massé (IND)	Roy (CAQ)
Caire (CAQ)	Lamarre (PQ)	Nadeau-Dubois (IND)	(Montarville)
Charette (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Ouellet (PQ)	Samson (CAQ)
Cloutier (PQ)	Lavallée (CAQ)	(René-Lévesque)	Schneeberger (CAQ)
D'Amours (CAQ)	LeBel (PQ)	Ouellet (IND)	Soucy (CAQ)
Fournier (PQ)	Lefebvre (CAQ)	(Vachon)	Spénard (CAQ)
(Marie-Victorin)	Legault (CAQ)	Picard (CAQ)	Surprenant (IND)
Gaudreault (PQ)	Léger (PQ)	Poirier (PQ)	Therrien (PQ)
(Jonquière)	Lemay (CAQ)	Richard (PQ)	Traversy (PQ)
Hivon (PQ)	Lisée (PQ)	Roberge (CAQ)	Turcotte (PQ)

CONTRE - 58

Arcand (PLQ)	Chevarie (PLQ)	Huot (PLQ)	Rotiroti (PLQ)
Auger (PLQ)	Coiteux (PLQ)	Iracà (PLQ)	Rousselle (PLQ)
Barrette (PLQ)	Couillard (PLQ)	Kelley (PLQ)	Sauvé (PLQ)
Bernier (PLQ)	D'Amour (PLQ)	Leitão (PLQ)	Simard (PLQ)
Billette (PLQ)	David (PLQ)	Lessard (PLQ)	(Dubuc)
Birnbaum (PLQ)	de Santis (PLQ)	Matte (PLQ)	St-Denis (PLQ)
Blais (PLQ)	Drolet (PLQ)	Melançon (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Blanchette (PLQ)	Fortin (PLQ)	Merlini (PLQ)	Thériault (PLQ)
Bolduc (PLQ)	(Pontiac)	Montpetit (PLQ)	Tremblay (PLQ)
Boucher (PLQ)	Fournier (PLQ)	Moreau (PLQ)	Vallée (PLQ)
Boulet (PLQ)	(Saint-Laurent)	Morin (PLQ)	Vallièrès (PLQ)
Bourgeois (PLQ)	Giguère (PLQ)	Ouellette (PLQ)	Vien (PLQ)
Busque (PLQ)	Girard (PLQ)	Plante (PLQ)	Weil (PLQ)
Carrière (PLQ)	Habel (PLQ)	Poëti (PLQ)	
Charbonneau (PLQ)	Hardy (PLQ)	Proulx (PLQ)	
Charlebois (PLQ)	Heurtel (PLQ)	Reid (PLQ)	

5 octobre 2017

Sur l'amendement au préambule :

(Vote n° 373)

POUR - 46

Bergeron (PQ)	Jean (PQ)	Maltais (PQ)	Rochon (PQ)
Bérubé (PQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Marceau (PQ)	Roy (PQ)
Bonnardel (CAQ)	Kotto (PQ)	Martel (CAQ)	(Bonaventure)
Bourcier (PQ)	Laframboise (CAQ)	Massé (IND)	Roy (CAQ)
Caire (CAQ)	Lamarre (PQ)	Nadeau-Dubois (IND)	(Montarville)
Charette (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Ouellet (PQ)	Samson (CAQ)
Cloutier (PQ)	Lavallée (CAQ)	(René-Lévesque)	Schneeberger (CAQ)
D'Amours (CAQ)	LeBel (PQ)	Ouellet (IND)	Soucy (CAQ)
Fournier (PQ)	Lefebvre (CAQ)	(Vachon)	Spénard (CAQ)
(Marie-Victorin)	Legault (CAQ)	Picard (CAQ)	Surprenant (IND)
Gaudreault (PQ)	Léger (PQ)	Poirier (PQ)	Therrien (PQ)
(Jonquière)	Lemay (CAQ)	Richard (PQ)	Traversy (PQ)
Hivon (PQ)	Lisée (PQ)	Roberge (CAQ)	Turcotte (PQ)

CONTRE - 58

Arcand (PLQ)	Chevarie (PLQ)	Huot (PLQ)	Rotiroti (PLQ)
Auger (PLQ)	Coiteux (PLQ)	Iracà (PLQ)	Rousselle (PLQ)
Barrette (PLQ)	Couillard (PLQ)	Kelley (PLQ)	Sauvé (PLQ)
Bernier (PLQ)	D'Amour (PLQ)	Leitão (PLQ)	Simard (PLQ)
Billette (PLQ)	David (PLQ)	Lessard (PLQ)	(Dubuc)
Birnbaum (PLQ)	de Santis (PLQ)	Matte (PLQ)	St-Denis (PLQ)
Blais (PLQ)	Drolet (PLQ)	Melançon (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Blanchette (PLQ)	Fortin (PLQ)	Merlini (PLQ)	Thériault (PLQ)
Bolduc (PLQ)	(Pontiac)	Montpetit (PLQ)	Tremblay (PLQ)
Boucher (PLQ)	Fournier (PLQ)	Moreau (PLQ)	Vallée (PLQ)
Boulet (PLQ)	(Saint-Laurent)	Morin (PLQ)	Vallières (PLQ)
Bourgeois (PLQ)	Giguère (PLQ)	Ouellette (PLQ)	Vien (PLQ)
Busque (PLQ)	Girard (PLQ)	Plante (PLQ)	Weil (PLQ)
Carrière (PLQ)	Habel (PLQ)	Poëti (PLQ)	
Charbonneau (PLQ)	Hardy (PLQ)	Proulx (PLQ)	
Charlebois (PLQ)	Heurtel (PLQ)	Reid (PLQ)	

5 octobre 2017

Sur le rapport de la Commission des institutions :

(Vote n° 374)

POUR - 58

Arcand (PLQ)	Chevarie (PLQ)	Huot (PLQ)	Rotiroti (PLQ)
Auger (PLQ)	Coiteux (PLQ)	Iracà (PLQ)	Rousselle (PLQ)
Barrette (PLQ)	Couillard (PLQ)	Kelley (PLQ)	Sauvé (PLQ)
Bernier (PLQ)	D'Amour (PLQ)	Leitão (PLQ)	Simard (PLQ)
Billette (PLQ)	David (PLQ)	Lessard (PLQ)	(Dubuc)
Birnbaum (PLQ)	de Santis (PLQ)	Matte (PLQ)	St-Denis (PLQ)
Blais (PLQ)	Drolet (PLQ)	Melançon (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Blanchette (PLQ)	Fortin (PLQ)	Merlini (PLQ)	Thériault (PLQ)
Bolduc (PLQ)	(Pontiac)	Montpetit (PLQ)	Tremblay (PLQ)
Boucher (PLQ)	Fournier (PLQ)	Moreau (PLQ)	Vallée (PLQ)
Boulet (PLQ)	(Saint-Laurent)	Morin (PLQ)	Vallières (PLQ)
Bourgeois (PLQ)	Giguère (PLQ)	Ouellette (PLQ)	Vien (PLQ)
Busque (PLQ)	Girard (PLQ)	Plante (PLQ)	Weil (PLQ)
Carrière (PLQ)	Habel (PLQ)	Poëti (PLQ)	
Charbonneau (PLQ)	Hardy (PLQ)	Proulx (PLQ)	
Charlebois (PLQ)	Heurtel (PLQ)	Reid (PLQ)	

CONTRE - 46

Bergeron (PQ)	Jean (PQ)	Maltais (PQ)	Rochon (PQ)
Bérubé (PQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Marceau (PQ)	Roy (PQ)
Bonnardel (CAQ)	Kotto (PQ)	Martel (CAQ)	(Bonaventure)
Bourcier (PQ)	Laframboise (CAQ)	Massé (IND)	Roy (CAQ)
Caire (CAQ)	Lamarre (PQ)	Nadeau-Dubois (IND)	(Montarville)
Charette (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Ouellet (PQ)	Samson (CAQ)
Cloutier (PQ)	Lavallée (CAQ)	(René-Lévesque)	Schneeberger (CAQ)
D'Amours (CAQ)	LeBel (PQ)	Ouellet (IND)	Soucy (CAQ)
Fournier (PQ)	Lefebvre (CAQ)	(Vachon)	Spénard (CAQ)
(Marie-Victorin)	Legault (CAQ)	Picard (CAQ)	Surprenant (IND)
Gaudreault (PQ)	Léger (PQ)	Poirier (PQ)	Therrien (PQ)
(Jonquière)	Lemay (CAQ)	Richard (PQ)	Traversy (PQ)
Hivon (PQ)	Lisée (PQ)	Roberge (CAQ)	Turcotte (PQ)